

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-239 DU 03 MAI 2013

Chargeant Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du 21 au 29 avril 2013 .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 21 avril 2013, Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013

Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale

Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - HCL 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MRAI 4 - SGG 4 -
DC/MIL 2 - MINISTRES 25 - DEPARTEMENTS 12